

## CONDITIONS GÉNÉRALES

La signature d'un devis, ainsi que le paiement d'une facture de Smart Impact Sàrl vaut acceptation des présentes conditions générales des prestations.

**ARTICLE 1 - LES PARTIES** Le terme client désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de l'entreprise Smart Impact Sàrl pour toutes prestations ou réalisations de produits web. Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente. Le terme Smart Impact Sàrl désigne le nom commercial de l'entreprise, désignée sous le terme de prestataire. Le terme tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

**ARTICLE 2 - OBJET DU CONTRAT** Le contrat établit les relations commerciales entre Smart Impact Sàrl et le client.

**ARTICLE 3A - RELATIONS CONTRACTUELLES** Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous, ne vaut engagement. Avant toute commande, le prestataire édite et envoie un devis au client. Le devis est déclaré ferme et définitif et donne naissance aux obligations entre les parties dès réception par retour de courrier (postal ou électronique via bexio) du document daté et signé, accompagné d'un acompte entre 30 et 50% du montant total du devis. (Une facture d'acompte vous sera envoyée par email) Le solde est ensuite payable dès réception de la facture, après réalisation de la prestation. Le devis servant de bon de commande et donc de contrat, sera considéré comme validé une fois le premier paiement effectué. Le prestataire ne débutera aucun développement avant réception du premier versement (site web). Cette disposition est un élément essentiel du contrat. Concernant les prestations de référencement, celles-ci sont facturées après réalisation de la prestation. En fonction de la prestation choisie, la réalisation complète du référencement prend plusieurs mois. La durée est alors indiquée sur le devis.

**ARTICLE 3B - DUREE ET RESILIATION DES CONTRATS DE MAINTENANCE (Maintenance, Référencement, Full Package)** Les contrats de Maintenance, Référencement, et Full Package proposés par Smart Impact Sàrl sont établis pour une durée minimale d'un an, commençant à la date de signature du contrat. Toutefois, selon les spécifications du contrat de vente, cette durée peut être étendue. Le document de vente fera foi en déterminant la durée exacte de chaque contrat. Pour résilier le contrat à son échéance, sans engagement pour une période supplémentaire, l'une des parties doit notifier son intention à l'autre partie par écrit, avec un préavis d'au moins deux mois avant la fin du contrat, assurant ainsi une résiliation effective à la fin d'un mois civil. Smart Impact Sàrl se réserve également le droit de résilier tout contrat de Maintenance, Référencement, ou Full Package de manière anticipée, sans préjudice de tout autre droit ou recours, si le client ne respecte pas ses obligations de paiement conformément aux termes convenus. Après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours, Smart Impact Sàrl informera le client des motifs de cette décision et lui offrira l'opportunité de rectifier sa situation avant l'application d'une résiliation définitive.

**ARTICLE 3C SERVICE DE MAINTENANCE WORDPRESS** Le service de maintenance WordPress de Smart Impact Sàrl assure les mises à jour du CMS, des thèmes, et des plugins, en plus d'offrir une surveillance de sécurité et des sauvegardes périodiques. Toutefois, le service n'inclut pas le développement de contenu, la personnalisation de thèmes/plugins, ni la correction de problèmes causés par des tiers (en sus facturation TMA). Nous nous engageons à réaliser les mises à jour avec diligence et selon les meilleures pratiques ("best effort"), mais nous ne pouvons être tenus responsables des problèmes découlant de ces mises à jour ou de composants tiers. Notre objectif est de maintenir votre site WordPress performant et sécurisé, tout en clarifiant les limites de notre responsabilité.

**ARTICLE 4 - TRAITEMENT ET ENVOI DES FICHIERS PAR LE CLIENT** Le client a en charge de faire parvenir au prestataire l'ensemble des fichiers (textes, polices et images, même issus de tiers, libres de droits, structure et/ou modèle de données) avant le début du développement. Les photos sont à fournir sous format électronique, les textes de plusieurs centaines de ligne aussi. Smart Impact Sàrl ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des fautes d'orthographe présentes dans les textes fournis par le client, toutefois, Smart Impact Sàrl réalisera une relecture des textes lors de l'insertion du contenu au site web. Si le client veut une police de caractère particulière, il doit l'insérer dans ses envois (en cas de polices non libres de droit, le coût de la licence sera à la charge du client). Les images sont à fournir dans une taille et une résolution suffisantes (non troubles, min 100 dpi), pour garantir un bon rendu du site internet final.

**ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA DEMANDE INITIALE PAR LE CLIENT** Tout nouveau développement à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis. Si les modifications ou reprises des développements prévues dans votre devis engendrent une intervention :

- dont la durée est manifestement excessive par rapport au délai normalement nécessaire pour le développement,
- dont la nature tend à modifier de manière significative les développements proposés dans le devis
- nécessite le traitement des sources afin de les rendre exploitables pour réaliser le développement ou le paramétrage du développement (notamment pour l'insertion de données dans une base MySQL), une facturation supplémentaire sera établie sur la base de CHF 100.00 HT/heure.

**ARTICLE 6 - MODIFICATION DU DELAI** Les modifications significatives, reprises de développement, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client et nécessaires au développement, repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

**ARTICLE 7- CESSIION DES DROITS** La cession des droits d'utilisation et de modification des développements réalisés par le prestataire ne prendra effet qu'après l'encaissement complet des montants facturés, sauf dispositions contraires mentionnés sur le devis et/ou la facture. Le prestataire ne pourra alors intervenir sur la réalisation qu'à la demande écrite du client. Bien sûr, cette cession ne concerne pas le droit de diffusion du développement sur le web.

**ARTICLE 8 - CONDITIONS DE REGLEMENT** Les développements doivent être réglés au comptant. Le règlement devra parvenir à – Smart Impact Sàrl, Rue Ernest-Bloch 56, 1207 Genève, par stripe ou par virement bancaire suivant la date d'échéance spécifiée sur la facture.

**ARTICLE 9 - PENALITES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT** Pour les clients, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de CHF 100.-.

**ARTICLE 10 : NON DEBAUCHAGE :**

Le Client s'interdit, sauf accord préalable et écrit du Smart Impact Sàrl, pendant toute la durée du mandat et un an après son terme, de tenter de débaucher et/ou d'employer de manière directe ou indirecte les salariés et ou sous-traitants de Smart Impact Sàrl intervenant ou étant intervenu sur tout ou partie du périmètre du mandat. En cas de violation de cette clause, le Client s'engage à verser au Prestataire une indemnité égale à un montant de CHF 100'000.- pour chaque salarié ou sous-traitant concernés.

**ARTICLE 11 - LA FORCE MAJEURE** Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication et notamment tous les réseaux accessibles par internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

**ARTICLE 12 - PROMOTION DES CREATIONS** Sauf dispositions contraires écrites, le prestataire pourra diffuser toutes créations réalisées, soit pour le client, soit pour un tiers pour lequel intervient le client, à des fins de 'présentation de créations' sur tous types de support sans limitation de durée. Un article rédigé sur votre site concernant 'Smart Impact Sàrl - création de site internet' peut être apposée sur les créations web réalisées avec un lien vers le site [www.Smart-Impact.ch](http://www.Smart-Impact.ch) étant lié à la nature des développements, celui-ci peut être amené à changer et le terme adéquat retenu restera à l'appréciation du prestataire.

**ARTICLE 13 – TRANSFERT D'ACTIVITES** Elles peuvent aussi être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Les contrats commerciaux peuvent aussi être cédés à une tierce entreprise sans modifications des engagements contractuels du prestataire et du client.

**ARTICLE 14 - LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE** Le prestataire peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses clients ou des tiers préalablement.

**ARTICLE 15 - REGLEMENT DES LITIGES** Tout litige en rapport avec les présentes Conditions générale et tout Contrat signé, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation soumis au droit Suisse. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents de Genève.

**ARTICLE 16 : DÉCLARATION DU CLIENT :**

Le Client déclare et reconnaît que les présentes conditions générales ont été portées à sa connaissance dès avant la signature du bon de commande. Il déclare les accepter sans réserve de sorte qu'elles forment un contrat entre le Prestataire et le Client.

Le bon de commande et les présentes conditions générales forment un tout indivisible.

Mise à jour le 27.10.2023